

Technicienne en mécanique du bâtiment

Technicien en mécanique du bâtiment

Classe: 16

Description de la fonction

Rôle principal

Le rôle principal et habituel consiste à réaliser des travaux techniques reliés à la conception, l'installation, l'opération, la vérification, la réparation, la modification des systèmes de chauffage, climatisation, ventilation, réfrigération et des réseaux d'eau réfrigérée et d'air comprimé afin d'en assurer le fonctionnement optimal.

Attributions caractéristiques

1. Surveille le fonctionnement des appareils, analyse les renseignements et prend les mesures appropriées. Effectue des tests, des études, des calculs, prend des lectures en vue de détecter et d'identifier la source des problèmes et d'apporter les modifications nécessaires.
2. Lit et interprète des plans et devis relatifs aux installations. Analyse et propose des modifications aux installations électro-mécaniques. Effectue une estimation des coûts et des matériaux requis.
3. Effectue les travaux relatifs à l'entretien, à l'installation, à la réparation, à la programmation, à la calibration, à la modification des divers appareils et équipements reliés aux différents systèmes et réseaux selon les normes du champ d'activité.
4. Participe à l'élaboration de nouvelles techniques, de procédés d'utilisation ou de montage des équipements, à des études de rentabilité en vue d'assurer le rendement optimal des installations.
5. Collabore avec les autorités de son secteur et les conseille sur les équipements, les méthodes de travail propices à répondre aux besoins. Effectue les recherches nécessaires dans les circonstances.
6. Manipule, transporte, classe et inventorie les équipements et le matériel sous sa responsabilité. Voit à leur calibrage, étalonnage, entretien, réparation et assure l'approvisionnement.
7. Complète différents formulaires et prépare les rapports, guides et documents relatifs à son travail.

Note

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de la fonction identifiée et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

Qualifications requises

Scolarité

D.E.C. dans un champ de spécialisation appropriée.

Expérience

Quatre (4) années d'expérience pertinente.

Autres

Certificat de qualification ou carte de compétence valide et reconnue reliée au domaine concerné.